

# Écologiquement efficace et adaptée

Chaque emballage de boisson a ses avantages et ses inconvénients. Il n'existe pas d'emballage universel meilleur que les autres. Selon l'Office fédéral de l'environnement, la Suisse dispose d'un bon mix d'emballages d'un point de vue écologique. Un coup d'œil vers l'Allemagne montre que la consigne ne représente pas un outil adapté pour la promotion des emballages réutilisables.

Avec la croissance de la mobilité et de la consommation hors domicile à partir de la moitié des années 1990, la demande en emballages légers, incassables et faciles à éliminer a augmenté. En conséquence, les emballages en aluminium et en PET ont gagné des parts de marché, les contenants réutilisables en verre en ont en revanche perdu.

## Une répartition des emballages écologiquement bonne

En raison de cette évolution du marché, les premiers bilans écologiques ont été élaborés au début des années 2000 au sujet des emballages pour boissons. À l'époque, les bouteilles réutilisables représentaient les emballages les plus écologiques. Depuis lors, une grande partie de la population pense que les emballages réutilisables sont toujours meilleurs. Cette affirmation ne correspond pas à l'état actuel des connaissances. En 2014, l'Office fédéral de l'environnement arrivait à la conclusion « qu'il n'existe pas d'emballage unique, adapté pour tous les types de boisson » et que

---

**«Chaque emballage de boisson a ses avantages et ses inconvénients : l'utilisation, la boisson, la distance de transport, la part de matériau recyclé et le poids sont des facteurs qui influencent le bilan écologique d'un emballage. Il n'existe pas d'emballage universel pour les boissons.»** Fredy Dinkel, Senior Partner, Carbotech AG

---

la Suisse dispose d'un mix d'emballages « efficace et adapté du point de vue écologique ».

## Des exigences diverses

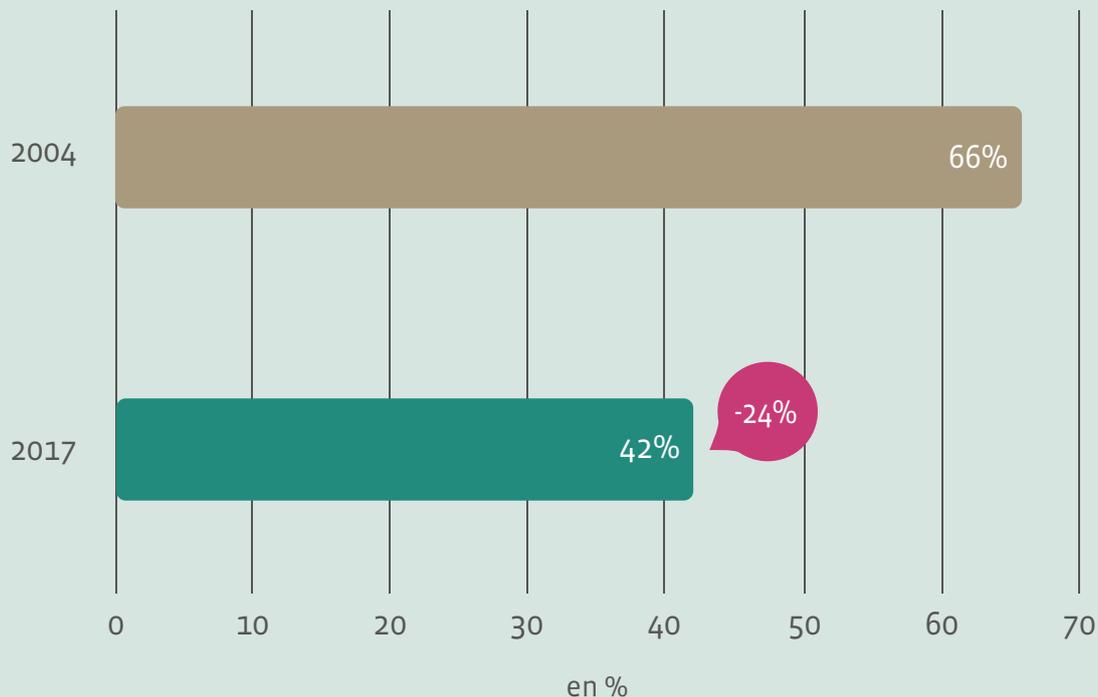
L'étude de l'OFEV considère que, du point de vue du bilan écologique global, différents emballages obtiennent les meilleurs résultats en fonction de la boisson (p. ex. eau, jus ou bière), du volume, de la distance de transport, de la part de matériau recyclé, du nombre de remplissages, du lieu de consommation (à la maison, au restaurant, en déplacement). Le matériau utilisé n'est que l'un des nombreux facteurs qui influencent la compatibilité environnementale d'un emballage de boisson. Pour simplifier, on

peut dire que les emballages pour boissons à faible impact environnemental doivent être faciles à utiliser ou être utilisés plusieurs fois.

## La liberté du choix de l'emballage

Aujourd'hui, le commerce de boissons propose des boissons en bouteilles à usage unique, mais également dans des emballages réutilisables consignés. Les consommatrices et les consommateurs choisissent quels contenants ils souhaitent acheter et quels sont ceux qui s'imposeront sur le long terme. Une intervention de l'Etat est disproportionnée eu égard aux bilans écologiques équilibrés.

# Évolution du taux d’emballages réutilisables en Allemagne depuis l’introduction de la consigne obligatoire



## Coup d’œil sur l’Allemagne :

### la part des emballages réutilisables a baissé malgré la consigne

La consigne a été introduite en 2003 dans le but de freiner le recul des emballages réutilisables – sans succès. Dès 2010,

l’Office fédéral allemand de l’environnement a retenu dans son rapport sur l’évaluation du décret sur les emballages et l’évaluation de la consigne obligatoire (« Bewertung der Verpackungsverordnung – Evaluierung der Pfandpflicht ») que la consigne n’a pas pu empêcher le recul des contenants réutilisables et que la consigne ne constitue

pas une mesure adaptée pour augmenter la part d’emballages réutilisables. En raison de ces résultats, l’Allemagne a introduit une nouvelle loi sur les emballages au 1er janvier 2019. La part d’emballages réutilisables doit être augmentée non pas par la collecte, mais par des mesures ciblant la mise sur le marché.

## Sources

Office fédéral de l’environnement : « Les emballages pour boissons affichent un bilan environnemental satisfaisant », 10 septembre 2014 ;

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : « Anteile der in Mehrweg-Getränkeverpackungen sowie in vorteilhaften Einweg-Getränkeverpackungen abgefüllten Getränke », 4 juillet 2017

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : communiqué de presse « Neues Verpackungsgesetz stärkt Recycling und Mehrweg », 31 mars 2017

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : communiqué de presse « Neues Verpackungsgesetz sorgt für bessere Verpackungen und mehr Recycling », 2 janvier 2019

Ministère fédéral de l’Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire : FAQ « Mehrweg und Verpackungsgesetz », état en août 2019

Ministère fédéral de l’environnement : « Bewertung der Verpackungsordnung – Evaluierung der Pfandpflicht », avril 2010

UmweltPerspektiven : « 50 Prozent Rezyklatanteil in PET-Flaschen sollte in Deutschland Standard werden », 16 mai 2019

Umweltbundesamt : « Verbrauch von Getränken in Mehrweg- und ökologisch vorteilhaften Einweggetränkeverpackungen », Bericht 2017